

REGLEMENT DU JEU
« Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest partenaire de Musical Ecran »

Article 1

Le CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST, société coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances (affiliée au Crédit Mutuel Arkéa, n°ORIAS : 07 025 585), dont le siège social est situé 14 avenue Antoine Becquerel - 33600 Pessac, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro SIREN 691 820 385, organise un jeu gratuit intitulé « Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest partenaire de Musical Ecran », en partenariat avec Musical Écran dont la 6e édition aura lieu du 6 au 13 septembre 2020.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine ; à l'exclusion des salariés, administrateurs et dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa et de l'étude de l'officier public dépositaire du présent règlement, ainsi que d'autre part, des membres de leurs familles résidant sous le même toit qu'eux.

Ce jeu n'implique aucune obligation commerciale ni d'achat.

Article 3

Pour participer à ce jeu, il est nécessaire de compléter le formulaire de participation en ligne via le site internet www.Bordeauxrock.com du 27 août au 14 septembre 2020. La participation au jeu est limitée à une participation par personne. Toute participation en ligne incomplète sera exclue.

Les informations recueillies dans le formulaire en ligne, et mentionnées par un astérisque, sont obligatoires pour gérer la participation au jeu, elles feront l'objet d'un traitement informatisé. Ces informations seront utilisées par le Crédit Mutuel Arkéa et ses prestataires pour des finalités de gestion, de sécurisation et pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires. Elles pourront aussi être utilisées par le Crédit Mutuel Arkéa pour la publication des résultats ou pour des actions commerciales.

Les personnes ayant participé au jeu disposent sur les informations personnelles collectées d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Elles peuvent exercer ces droits prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, en écrivant au Crédit Mutuel du Sud-Ouest – 14 rue Antoine Becquerel – 33600 Pessac.

Elles peuvent également se prévaloir d'un droit d'opposition, notamment pour l'utilisation desdites informations à des fins de prospection commerciale.

Si elles ne souhaitent recevoir aucune offre commerciale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, notamment par courrier postal, il leur suffit de cocher la case prévue à cet effet sur le bulletin de participation.

Tout participant autorise la société organisatrice et ses partenaires à citer et publier son identité et son adresse notamment pour la publication des résultats.

Article 4

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort effectué dans les locaux du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, 14 avenue Antoine Becquerel, 33600 Pessac, le 15 septembre 2020 à partir de 9h, parmi l'ensemble des formulaires remplis via le site internet.

Le gagnant du premier lot sera celui dont le formulaire de participation, répondant aux exigences précitées, aura été tiré au sort le premier et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots, les lots étant attribués dans l'ordre de leur présentation.

Article 5

Présentation des lots à gagner :

1er lot : Platine vinyle Crosley Voyager d'une valeur de 100€

2e lot : Vidéoprojecteur AK-80 QKK d'une valeur de 86€

3e et 4e lots : Pass pour le Festival International du Film Indépendant de Bordeaux, du 14 au 19 octobre 2020 à Bordeaux (valeur unitaire : 60€)

5e lot : 2 places pour Sébastien Tellier le 25 février 2021 au Rocher de Palmer (valeur : 60€)

6e lot : 2 places pour le concert de Baxter Dury au Krakatoa le 9 mars 2021 (valeur : 50€)

7e lot : 2 places pour le concert de Oh Sees le 19 novembre 2020 à la Rock School Barbey (valeur : 50€)

8e et 9e lots : 2 bons d'une valeur de 30€ unitaire valable dans les restaurants PHOOD (valeur unitaire : 30€)

10e lot : 2 places pour le concert de Life le 26 novembre 2020 à la Rock School Barbey (valeur : 30€)

11e lot : 2 places pour le concert de Lewis Ofman le 27 novembre 2020 à l'IBOAT (valeur unitaire : 22€)

12e à 16e lots : Kits Bordeaux Rock : (disques, magazines, totebags, badges...) (valeur unitaire : 20€)

Article 6

Les lots ne sont ni cessibles ni modifiables. Aucune contre-valeur des lots ne pourra être exigée. Les lots perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement. Tout participant ne peut gagner qu'un lot.

Tout gagnant absent lors du tirage au sort sera avisé personnellement par courrier ou téléphone, sous 8 jours à compter du tirage au sort, au moyen des coordonnées communiquées, et se verra en outre indiquer les modalités d'attribution et de retrait du lot gagné.

Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot au plus tard le 15 octobre 2020 sera réputé avoir définitivement renoncé à se le faire attribuer et le lot pourra alors être conservé par la société organisatrice.

Article 7

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Dans de telles circonstances, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Article 9

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de l'huissier ou de la société organisatrice (remboursement des frais de timbre éventuels sur simple demande, au tarif normal en vigueur en France métropolitaine pour une lettre simple et dans la limite d'une seule demande par participant).